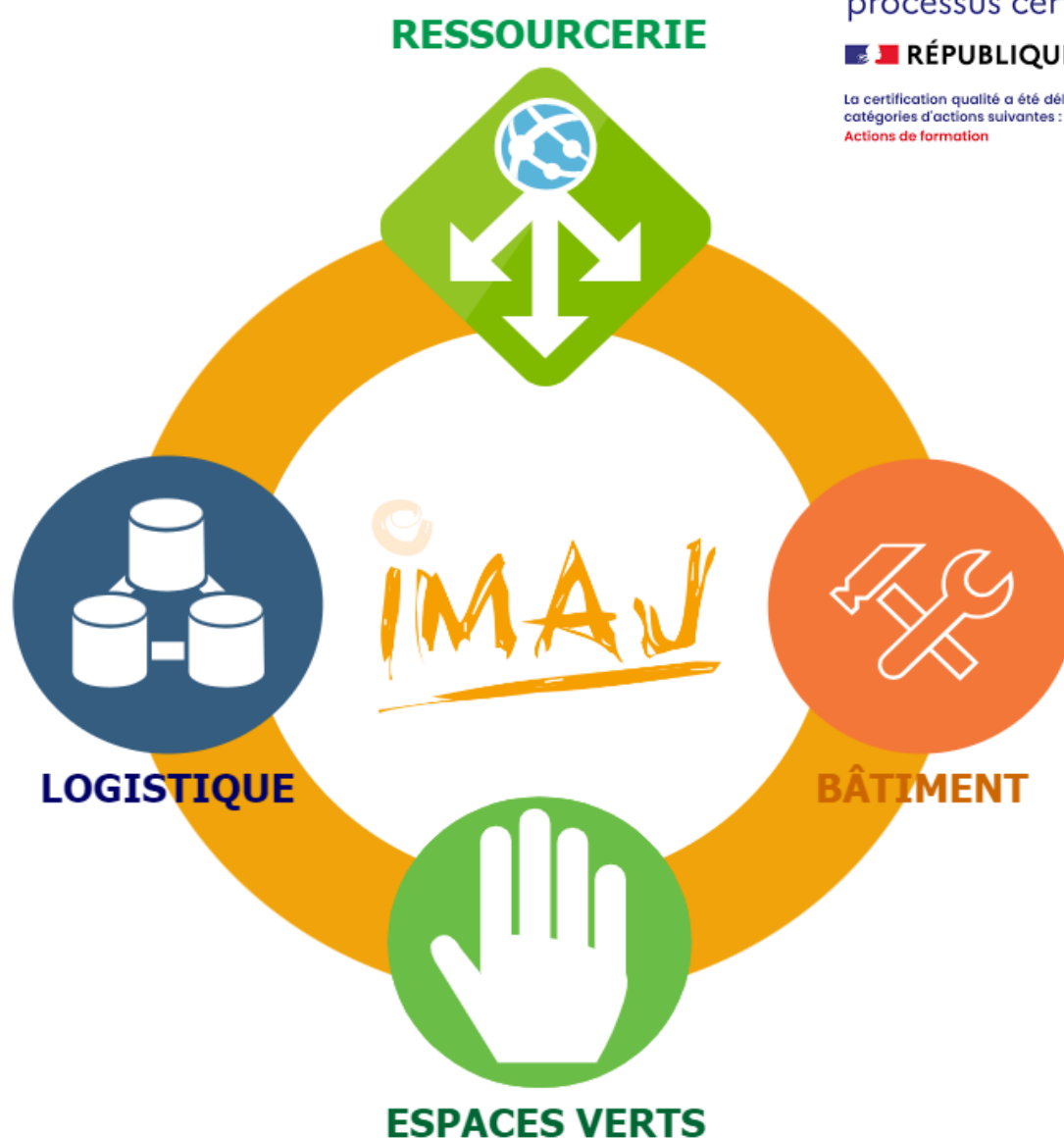




LIVRET D'ACCUEIL

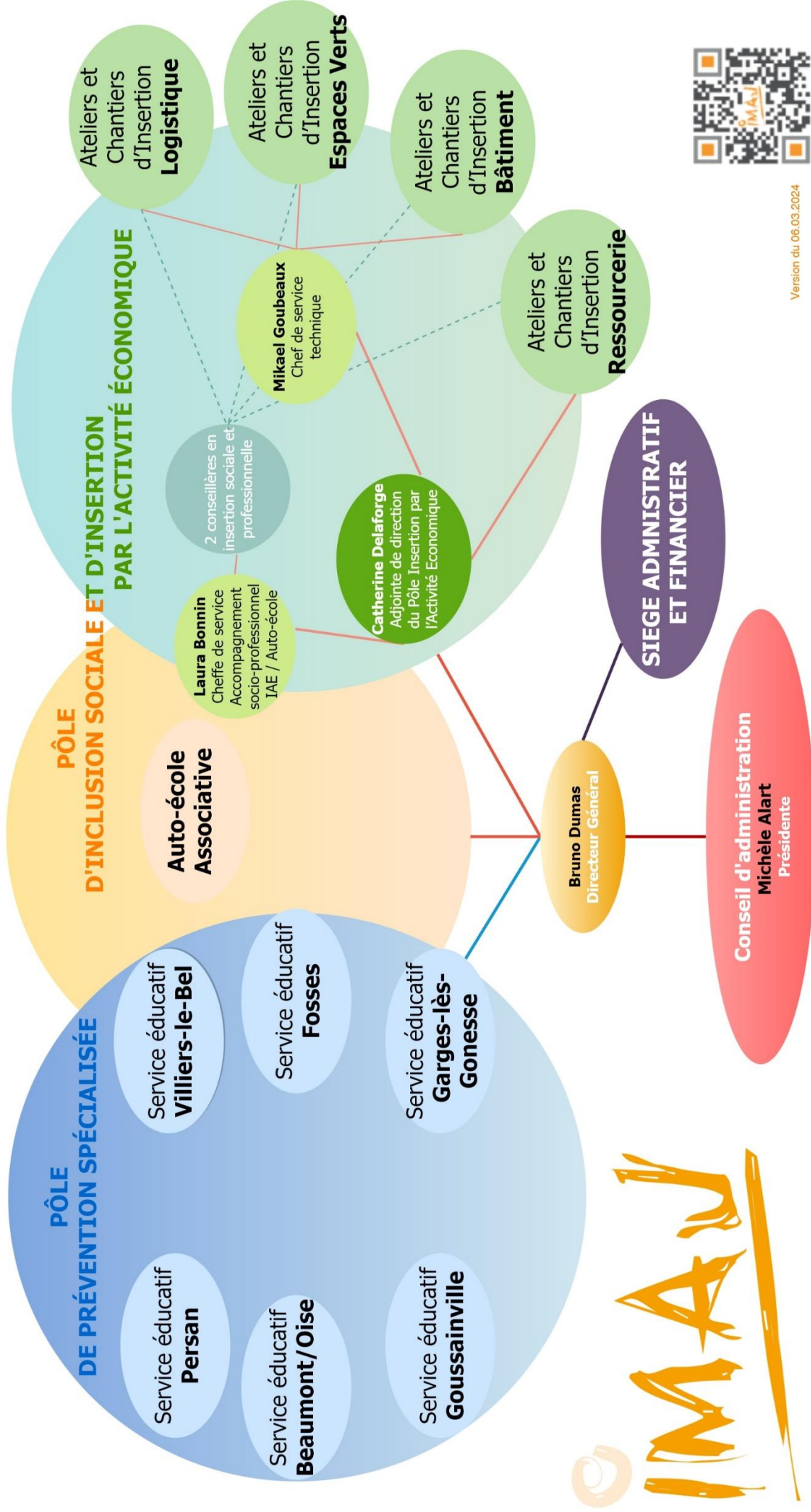
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Toutes nos actualités et informations sont à retrouver sur :

WWW



www.imaj95.fr



Bienvenue au sein de l'Association Imaj !

Ce livret est destiné à faciliter votre adaptation dans votre nouveau cadre et de comprendre le fonctionnement d'un chantier.

L'association IMAJ, « Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes », fondée en 1984, est une structure du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Elle a pour mission d'intervenir auprès de jeunes et d'adultes rencontrant diverses difficultés en leur proposant un éventail d'actions répondant à la spécificité de leurs besoins en matière de soutien éducatif, d'inclusion sociale et/ou d'intégration professionnelle (scolarité, formation, emploi, accès aux droits, relations familiales, logement, santé, justice, etc).

LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Qu'est-ce que c'est un ACI ?

Les **Ateliers et Chantiers d'Insertion** (ACI) sont un dispositif d'insertion par l'activité économique, conventionné par l'Etat. Il est notamment financé par l'Etat et le Conseil Départemental.

Les ACI ont pour objectifs la mise en emploi, la formation et l'insertion sociale de personnes adultes éloignées de l'emploi.

C'est pour qui ?

Nous embauchons des personnes à partir de 18 ans sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il n'y a pas de prérequis demandé. Toutefois, vous devez être éligible au « PASS IAE » afin d'accéder à notre formation. Cet agrément, octroyé par France Travail, est indispensable à l'établissement de votre contrat de travail.

Nous pouvons accueillir les personnes en **situation de handicap**. Si tel est votre cas, nous vous invitons à nous le signaler dès l'entretien de recrutement. Ainsi, nous pourrions réfléchir ensemble à des aménagements de votre poste de travail.

Vous pouvez solliciter nos référentes pour les personnes en situation de handicap.

Référent handicap (ACI Ressourcerie et ACI Bâtiment) : Armelle DEPAYS

Référent handicap (ACI Logistique et ACI Espaces Verts) : Catherine DELAFORGE

Quel type de contrat ?

Les contrats proposés sont des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 4 mois renouvelables dans la limite de 24 mois en fonction de votre « PASS IAE ». Les personnes accueillies sont à la fois salariées de l'association et à la fois bénéficiaires d'un accompagnement social et professionnel.

Comment cela fonctionne ?

Durant votre parcours au sein de l'ACI de l'Association Imaj, les Encadrants Techniques et la Conseillère en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) vous accompagneront pour atteindre les **objectifs suivants** :

- Acquérir un savoir-être en milieu professionnel : ponctualité, communication, travail en équipe, autonomie, esprit d'initiatives, adaptabilité ;
- Acquérir des savoir-faire techniques : préparation et utilisation du matériel professionnel, sécurité, posture professionnelle ;
- Construire un parcours ;
- Lever les freins à l'insertion.

Une **évaluation et une auto-évaluation de vos compétences professionnelles** sont réalisées à votre embauche, à chaque renouvellement de contrat et à la fin de votre parcours afin de cibler au mieux vos besoins et d'adapter nos modalités pédagogiques et de rendre compte de votre progression.

Quelles sont les conditions de travail ?

En signant votre contrat de travail, vous acceptez le règlement intérieur, reçu lors de l'entretien d'embauche. La charte, quant à elle, récapitule les points importants.

Pour toute question concernant votre contrat de travail, vous pouvez vous adresser aux Conseillères en Insertion Sociale et Professionnelle (CISP).

Quels sont mes droits et mes devoirs en tant que salarié ?

Mes droits

✧ **Horaires de travail :**



Votre temps de travail est de **26h par semaine**.

Votre planning vous a été remis lors de l'entretien d'embauche.

Vous devez être prêt et en tenue de travail aux heures de démarrage.

Vous devrez régulièrement signer une feuille de présence.

✧ **Salaire :** Vous travaillez **112.67 h par mois** pour un salaire brut au montant du SMIC. Le salaire est versé autour du 29 de chaque mois. Il prend en compte les absences du 15 au 15 du mois passé (voir le planning des périodes de paie).

✧ **Congés payés :** vous cumulez **2.5 jours par mois**. Vous pourrez prendre ces congés en faisant une demande à votre responsable ou ils vous seront payés lors de votre départ.

✧ **Congés exceptionnels :** si vos enfants sont malades, vous avez le droit à 3 jours rémunérés par an pour rester avec eux (justificatif à fournir). En cas de décès d'un proche, de déménagement, de mariage, vous devez vous renseigner auprès de votre responsable pour savoir à combien de jours, vous avez droit.

✧ **Arrêt maladie :** vous devez consulter un médecin qui vous délivrera un arrêt de travail. Vous devez envoyer les 2 exemplaires (**volets 1 et 2**) à la CPAM, et 1 exemplaire (**volet 3**) au siège de l'association, 6 rue de Paris 95330 DOMONT.

À savoir : *si vous n'avez pas 1 an d'ancienneté, l'employeur ne maintient pas le salaire en cas d'arrêt maladie. Après les 3 jours de carence de la CPAM, c'est la sécurité sociale qui vous indemniser.*

Si vous avez plus d'un an d'ancienneté, l'employeur réalise un maintien de salaire à hauteur de 100% pour 90 premiers jours puis à hauteur de 50% les 90 jours suivants.

- ✧ **Repas** : une salle de pause est mise à votre disposition avec un micro-ondes et un réfrigérateur pour manger sur place.
Vous avez droit à **une carte restaurant** pour chaque journée entière travaillée **d'une valeur de 8 €**.
***À savoir** : 3.50 € sont déduits de votre salaire et 4.50 € sont à la charge d'Imaj.*
Vous devrez créer un compte MyEndered.
- ✧ **Accompagnement socio-professionnel** par la conseillère en Insertion socio-professionnelle (CISP) : les temps d'accompagnement social seront établis en fonction de vos disponibilités et besoins. (voir plus en détail l'accompagnement socio-professionnel).
- ✧ **Formations** : Durant votre parcours sur les ACI, lors des chantiers, vous allez acquérir des compétences techniques et professionnelles. Vous pourrez bénéficier également de formations complémentaires, comme par exemple :
 - SST Sauveteur secouriste du Travail
 - Habilitation électrique
 - Gestes et postures
 - FLE Français Langue Etrangère
 - CertiPhyto
- ✧ **Permis de conduire** : vous aurez également la possibilité d'intégrer l'auto-école associative d'Imaj si vous souhaitez obtenir à terme le permis de conduire.
- ✧ **PMSMP** : une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel pourra également être organisée, vous permettant de découvrir différents métiers et préciser votre projet professionnel.
- ✧ **Comité Social et Economique CSE** : Comme tout salarié d'IMAJ, vous avez la possibilité de le solliciter. Le CSE a notamment pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions et le fonctionnement de l'association.

Mes devoirs

- ✧ **Retard et absence** : vous devez avertir le jour même par téléphone vos responsables de votre retard ou de votre absence. Tout retard ou absence injustifiée ne sera pas payée.

À savoir : vous pouvez demander une autorisation d'absence à la CISP pour effectuer les démarches liées à la recherche d'emploi. Une absence justifiée et autorisée pour une démarche d'insertion n'est pas décomptée de votre temps de travail et elle est donc payée.

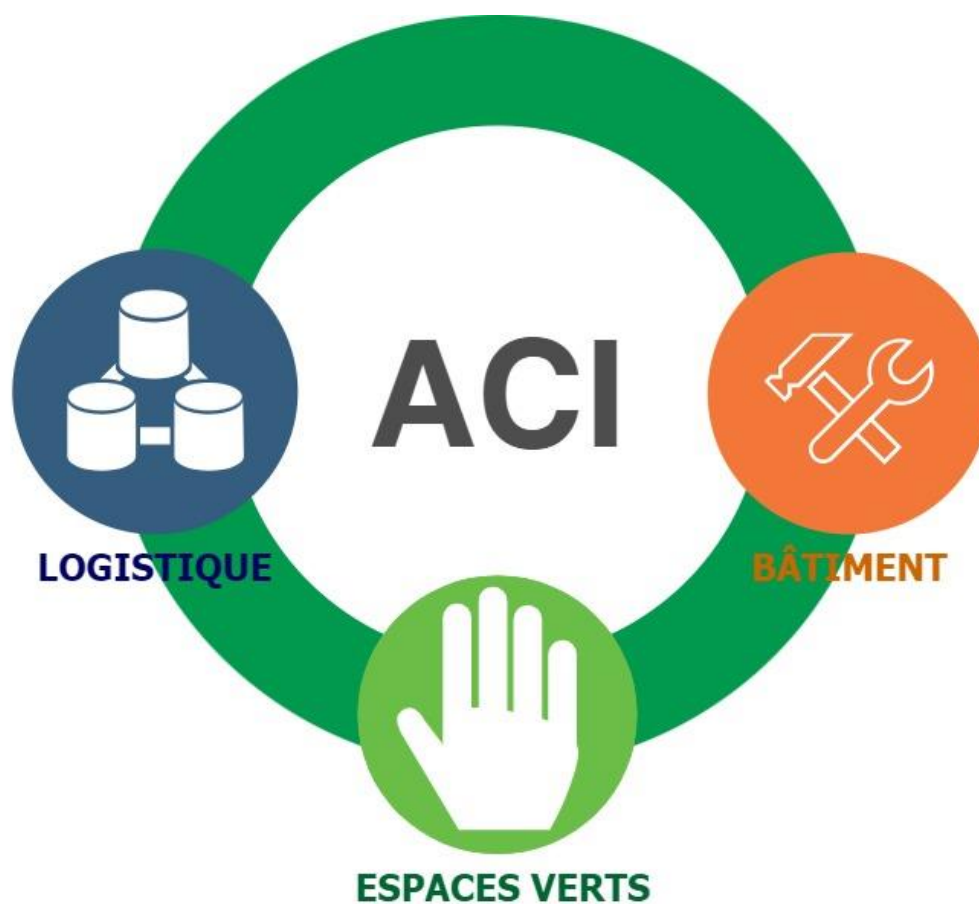
- ✧ **Tenue de travail et sécurité** : chaque salarié.e dispose d'une tenue réglementaire de travail fournie par Imaj: pantalon, veste, chaussures de sécurité et paire de gants..



Les équipements de protection individuelle sont obligatoires pour garantir votre sécurité. Vous devez la porter à tout moment et l'entretenir. L'usage de ces équipements feront l'objet d'un apprentissage dans le cadre de votre parcours de formation.

Un casier individuel est également mis à votre disposition dans les vestiaires.

- ✧ **Règles d'hygiène et de sécurité** : conformément au code du travail, la consommation d'alcool et de tout autre produit stupéfiant est interdite sur le lieu de travail. L'entrée sur le lieu de travail peut être refusée si la prise d'alcool ou de stupéfiant est avérée ou soupçonnée.
- ✧ **Visite médicale d'embauche** : elle est obligatoire et proposée sur votre temps de travail. La date est transmise dans les semaines qui suivent votre embauche.
- ✧ **Veille administrative** : vous devez vérifier que vos papiers d'identité sont à jour et vous vous engagez à actualiser France Travail tous les mois (à réception du bulletin de salaire vers le 4 de chaque mois).
Les personnes accueillies sont à la fois salariées de l'association et à la fois bénéficiaires d'un accompagnement social et professionnel.



LE PLANNING DES ACI ESPACES VERTS ET LOGISTIQUE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h-12h00	Chantier 4h00	Chantier 4h00	Chantier 4h00	Chantier 4h00	REPOS
12h00-13h00	PAUSE DJEUNER				
Après-midi 13h00-15h30	Chantier 2h30	Chantier 2h30	Chantier 2h30	Chantier 2h30	



ACTIVITÉS DE L'ACI ESPACES VERTS

Si vous intégrez notre ACI Espaces Verts, vous serez amenés à apprendre et réaliser les tâches suivantes :

- + Identification des végétaux ;
- + Contrôle de l'état sanitaire des végétaux (identification des parasites et maladies)
- + Pose et entretien de dallages et bordures
- + Plantation et taille arbustes, haies ;
- + Tonte, fauche et débroussaillage
- + Gestion et entretien du matériel
- + Désherbage, ratissage, balayage et nettoyage de l'espace public et privé
- + Ramassage des feuilles
- + Identification des différents types de déchets et leurs caractéristiques.



ACTIVITÉS DE L'ACI LOGISTIQUE

Si vous intégrez notre ACI Logistique/Manutention, vous serez amenés à apprendre et réaliser les tâches suivantes :

- + Ramassage et tri des encombrants Tri et acheminement des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E)
- + Entretien des locaux de stockage Ramassage des déchets
- + Manutention et transport de mobilier Démontage et montage de mobilier
- + Déménagements
- + Collecte à domicile et contact avec les clients

CONTACTS UTILES

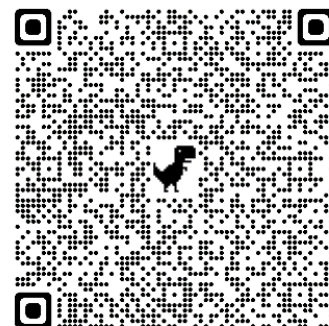
ACI ESPACES VERTS ET LOGISTIQUE



Ateliers Chantiers d'Insertion du Haut Val d'Oise :

21 rue Gambetta
95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Pour vous y rendre, scanner le QR code suivant :



Adjointe de direction :

- Catherine DELAFORGE : 06.31.47.46.24, catherine.delaforge@imaj95.fr

Chef de service technique :

- Mikael GOUBEAUX : 07.69.72.14.24, mikael.goubeaux@imaj95.fr

Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle :

- Hanane Meridji : 07.76.58.70.59, hanane.meridji@imaj95.fr

Encadrants Techniques d'Insertion :

- **Pour l'ACI Espaces Verts :**
Gilles RAFFATIN : 06.18.90.38.24, gilles.raffatin@imaj95.fr
- **Pour l'ACI Logistique :**
Serge ROSELIA : 07.67.93.92.78, serge.roselia@imaj95.fr



ACI BATIMENT

LE PLANNING

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h30-12h00	Chantier 3h30	Chantier 3h30	Chantier 3h30	Chantier 3h30	REPOS
12h00-13h00	PAUSE DÉJEUNER				
Après-midi 13h00-16h00	Chantier 3h00	Chantier 3h00	Chantier 3h00	Chantier 3h00	

ACTIVITÉS

Si vous intégrez nos ACI Bâtiment, vous serez amenés à apprendre et réaliser les tâches suivantes :

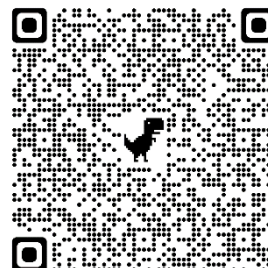
- ✚ Protection des surfaces, préparations des supports (murs, plafonds, sols)
- ✚ Calepinage, traçage
- ✚ Application d'enduits de rebouchage et de finition. Ponçage
- ✚ Application de primaires divers (sous-couche, primaire d'accrochage)
- ✚ Pose de toile de verre, papier peint, revêtement de sol PVC
- ✚ Pose de faïence murale
- ✚ Pose de grès cérame
- ✚ Application de peintures diverses. Nettoyage chantier, entretien du matériel.....

CONTACTS UTILES ACI BATIMENT



ACI Bâtiment :

12 avenue des Entrepreneurs
95400 VILLIERS-LE-BEL
01.39.86.70.10



Pour vous y rendre, scanner le QR code suivant :

Adjointe de direction :

- Catherine DELAFORGE : 06.31.47.46.24, catherine.delaforge@imaj95.fr

Chef de service technique :

- Mikael GOUBEAUX : 07.69.72.14.24, mikael.goubeaux@imaj95.fr

Encadrants Techniques d'Insertion :

- Frédéric BOURVIEUX : 06.07.81.64.14, frederic.bourvieux@imaj95.fr
- Ensèle POUGOUE NGASSI : 06.01.81.99.81, ensele.pougoue@imaj95.fr

Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle :

- Armelle Depays : 07.81.76.23.73, armelle.depays@imaj95.fr



LE PLANNING SELON GROUPE D'AFFECTATION

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h30-17h30	9h15-18h15	9h30-17h00	9h00-18h15	9h15-17h15
Matin	GROUPE 1 (Semaine Paire)	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 (semaine impaire)
	GROUPE 2 (Semaine impaire)				GROUPE 2 (Semaine paire)
PAUSE DÉJEUNER					
Après-midi	GROUPE 1 (Semaine paire)	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 et 2	GROUPE 1 (Semaine impaire)
	GROUPE2 (Semaine impaire)				GROUPE 2 (Semaine paire)

ACTIVITÉS DE L'ACI RESSOURCERIE



Si vous intégrez notre ACI Ressourcerie, en tant qu'Agent Polyvalent, vous serez amenés à expérimenter ces différents postes de travail :

+ Agent de tri

+ Caissier/caissière - Vendeur/se

+ Employé(e) en logistique et manutention

+ Chauffeur/livreur

+ Vous apprendrez à réaliser les tâches suivantes :

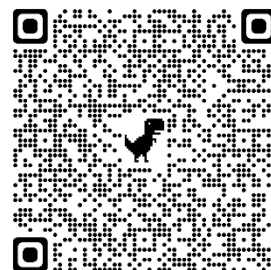
- ✧ Assurer l'accueil du public (dons et boutique), informer et conseiller les clients
- ✧ Tenir la caisse avec formation à l'utilisation du logiciel de traçabilité GDR
- ✧ Assurer le tri, le dispatching des déchets des différents ateliers
- ✧ Assurer la collecte et les livraisons au domicile des particuliers

CONTACTS UTILES ACI RESSOURCERIE



ACI Ressourcerie :

12 avenue des Entrepreneurs
95400 VILLIERS-LE-BEL
01.39.86.70.10



Pour vous y rendre, scanner le QR code suivant :

Adjointe de direction :

- Catherine DELAFORGE : 06.31.47.46.24, catherine.delaforge@imaj95.fr

Assistante administrative :

- Sarra BENBEZZIH : 01.39.86.70.10, sarra.benbezzih@imaj95.fr

Encadrants Techniques d'Insertion :

- Pamela MOUCHIROUD : 07.69.84.59.51, pamela.mouchiroud@imaj95.fr
- Nassima KHELIFA : 07.81.39.90.36, nassima.khelifa@imaj95.fr
- David GONZALEZ : 07.81.34.51.05, david.gonzalez@imaj95.fr

Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle :

- Armelle DEPAYS : 07.81.76.23.73, armelle.depays@imaj95.fr

ASSOCIATION IMAJ

SIÈGE SOCIAL

6 rue de paris
95330 DOMONT

01.34.39.16.00

www.imaj95.fr

